

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2018

LUTTE CONTRE LA FRAUDE - (N° 1294)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 6

Alinéa 10

Remplacer les mots :

au deuxième alinéa du présent II

par les mots

à l'avant-dernier alinéa du I du présent article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.